

LES STAPS, LA FORMATION ET LE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS D'EPS

Alors que la place et le contenu des épreuves de concours de recrutement sont interrogés, la C3D revient sur les enjeux pour les enseignants d'EPS.



Depuis septembre 2013, et la création des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ), les conditions de formation et de recrutement des enseignants, tant du premier degré, les professeurs des écoles, que du secondaire, parmi lesquels les enseignants d'EPS, ont été profondément remaniées. Les récentes annonces ministérielles laissent entrevoir une nouvelle architecture des concours de recrutement pour laquelle la Conférence des directeurs et doyens de STAPS (C3D) formule des préconisations.

Master MEEF et formation des enseignants en EPS

La maîtrise de la formation des enseignants visait à élever le niveau de formation à bac+5 et à combiner formation professionnelle et formation à et par la recherche. Cette réforme confortait l'idée qu'il fallait faire évoluer les compétences des enseignants du statut de technicien, appliquant des procédures définies par ailleurs, à celui de concepteur, capable d'innovations autonomes et contrôlées.

Les ambitions de cette réforme

Elles étaient explicitées¹ autour de plusieurs objectifs :

- la préparation à un diplôme à vocation professionnelle, de niveau master garantissant à

la fois l'acquisition des compétences disciplinaires et des savoir-faire professionnels ;

- une formation initiale et continue rassemblant les enseignants de la maternelle à l'université mais aussi l'ensemble des professionnels de l'éducation dans l'idée d'une construction d'une culture commune à tous les acteurs de la communauté éducative ;
- une meilleure intégration à l'université, à l'interface entre les disciplines d'enseignement, la recherche, et la pratique de l'enseignement ;
- un transfert entre la recherche et les pratiques pédagogiques, et la diffusion de l'innovation pédagogique.

La réforme de la formation s'est accompagnée d'une évolution des concours de recrutement, tant dans les épreuves que dans leur positionnement en cours (écrits d'admissibilité) et en fin (oraux d'admission) de première année de master.

Les STAPS et la formation à l'ÉSPÉ

Concrètement, la première année du nouveau master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) était consacrée à la préparation aux concours (CRPE, CAPES, CAPEPS), les lauréats étant nommés fonctionnaires-stagiaires, et rémunérés, à la rentrée suivante. Ils devaient alors assurer un demi-service d'enseignement en

établissement scolaire et valider leur seconde année du master. La formation universitaire était finalisée par la rédaction et la soutenance d'un mémoire de recherche. Au terme de cette année d'alternance, un jury académique, présidé par le Recteur ou son représentant, statuait sur la titularisation², au regard du référentiel de compétences des personnels enseignants³.

Un des objectifs de cette réforme était de confier la formation des enseignants à l'université. Les UFR STAPS ont accueilli favorablement cette perspective, la formation des enseignants d'EPS ayant constitué leur mission fondatrice, même si le risque de transfert des moyens vers les ÉSPÉ ou de perte des « forces vives » de certains sites STAPS a pu être envisagé.

L'accroissement du nombre de postes ouverts aux concours du CAPEPS a entraîné un engouement pour la licence *Éducation et motricité*. Toutefois, la place des UFR STAPS dans la formation des enseignants a été très différente selon les universités et les académies : restant les principaux maîtres d'œuvre des masters MEEF au sein des ÉSPÉ pour certains, alors que d'autres ont complètement perdu la main sur l'organisation et les contenus de formation, gérés par des équipes distinctes voire éloignées.

À l'aube d'une nouvelle architecture de formation

La question d'un positionnement des concours de recrutement des enseignants en fin de licence a fait l'objet d'annonces ministérielles, sans toutefois être très précises quant à leurs intentions et leur calendrier.

Place du concours et cursus de formation

La C3D partage de façon consensuelle l'idée que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. La première année de master ne joue pas son rôle de formation professionnelle tant les contenus et l'énergie des étudiants se concentrent sur la préparation aux épreuves du concours. L'idée d'un concours avancé en licence nous semble donc tout à fait pertinente et permettrait au cursus de masters de pleinement jouer son rôle. Former des enseignants en EPS ne consiste pas uniquement à apprendre à « faire la classe » mais bien à maîtriser des connaissances et compétences de niveau universitaire élevé. Les enseignants devront être capables de s'adapter aux futures mutations de l'École et de faire face aux défis à venir.

La question des épreuves n'est pas encore évoquée. Certains responsables de STAPS, admettant l'idée d'un concours plus précoce, pensent qu'il devrait se limiter aux épreuves d'admissibilité (les écrits), complétées par des épreuves d'admission en cours de master (fin de M1 ou de M2) maintenant une forme de tradition de ces concours magistraux, teintée d'arguments d'équité ou de préservation du statut de la fonction publique. D'autres estiment que cette solution hybride ne solutionnerait aucun problème en continuant à associer, comme le dénonçait François Dubet⁴, niveaux de formation et de recrutement. Dès lors que les étudiants auraient réussi le concours en fin de Licence, on peut concevoir que l'obtention du master devrait suffire à prononcer leur titularisation. Les équipes pluridisciplinaires de ces formations universitaires ont en effet toutes les compétences pour le faire.

Il ne s'agit pas de dessaisir l'employeur de la prérogative de recrutement. Les STAPS, avec les ESPÉ et les rectorats travaillent sur la base d'équipes plurielles, regroupant universitaires, tuteurs et inspecteurs pédagogiques où l'Éducation nationale a une place essentielle. Il s'agit par contre d'éviter que des cohortes d'étudiants en échec à un concours se retrouvent avec un master professionnel n'ayant pour seul débouché que l'emploi contractuel palliant les déficits du système scolaire. L'ambition des masters MEEF ne peut être de placer une bonne part voire une majorité d'étudiants dans un sous-prolétariat enseignant à l'avenir incertain. Par contre, un concours précoce, assurant les lauréats d'une entrée dans la carrière d'enseignant à condition de réussir leur master, redonnerait toute son attractivité à ces métiers.

Concours et effectifs étudiants

Le repositionnement du concours en fin de Licence pose la question de la gestion des flux par anticipation en master selon le nombre de postes ouverts (connus dès la L3, donc en prévision des besoins 2 ans plus tard) mais aussi selon les critères géographiques (proximité entre terrains de stage et centres de formation).



Il pose également la question du statut des lauréats pendant leurs deux années de master : la qualité de fonctionnaire-stagiaire, pourrait, pour des raisons économiques compréhensibles, être progressive (temps partiel la première année et temps plein la seconde). On ne peut envisager faire cette économie dès lors que la prise en charge des élèves en responsabilité totale est essentielle à la formation des futurs enseignants. Si l'impact budgétaire est réel, mais relatif si l'on envisage la formation comme un investissement d'avenir, l'effort budgétaire serait toutefois focalisé sur ceux qui deviendront effectivement enseignants ce qui sécuriserait les parcours d'étudiants dont la précarité est de plus en plus grande.

Des contenus réinterrogés

Il est évident qu'un concours placé en fin de Licence ne pourrait reproduire les épreuves des actuelles : il deviendrait plus académique, évaluant essentiellement la maîtrise de contenus disciplinaires. Ce qui ne serait pas incongru face aux critiques fréquentes du manque de maîtrise des contenus disciplinaires chez nombre d'enseignants. Certes, un tel concours académique ne permet pas de classer les « meilleurs enseignants », mais considérant que le caractère inné du contact pédagogique et de l'enseignement est un mythe, et que comme tous les métiers, enseigner s'apprend, y consacrer les deux années de master ne serait pas vain. Enfin certains avancent le risque de sélectionner les « forts en thème » plutôt que ceux qui ont la « vocation pédagogique », là encore, ne doutons pas que ces profils d'étudiants, s'ils existaient, pourraient atteindre d'autres formes de réussite que les concours de professeurs.

Un tel concours ne dispenserait pas de tester les motivations des candidats avant de se présenter au concours. La mise en place de licences préprofessionnelles, sur le mode de la Licence *Éducation et motricité* proposée en STAPS, associant formation au métier et mise en stage en établissement, constitue un dispositif de formation original qui devrait inspirer,



voire s'imposer aux autres disciplines.

Q

Pour la C3D, la réforme du cursus de formation et d'accès aux métiers de l'enseignement doit poursuivre deux objectifs essentiels : sécuriser précocement le parcours des étudiants, et leur donner une formation professionnelle et universitaire de qualité. Le repositionnement en fin de Licence d'un concours national permettrait de contribuer à ces deux ambitions. Les problèmes posés par cette réforme sont nombreux : anticipation des recrutements à deux ans, détermination probabiliste du ratio postes ouverts au concours/titularisation effective en fin de master, adaptation des procédures pour les candidats non issus des formations initiales, préservation de la finalité, de la qualité et de la polyvalence de la formation en L3 (voire de L2) pour ne pas les transférer en années de « bachotage ».

Dès lors que les objectifs seront partagés, les solutions pourront être recherchées point par point, mais l'Éducation nationale et l'organisation de notre Université sont des systèmes suffisamment complexes pour trouver en leur sein les capacités à surmonter ces difficultés.

Hugues Rolan,
Directeur du département STAPS
de l'Université de Bobigny,
Membre du bureau de la C3D.
Didier Delignières,
Directeur de l'UFR STAPS de Montpellier,
Président de la C3D.

1. MEN-MESR, « Lancement des ESPÉ », Dossier de présentation, 1/07/2013.

2. BOEN n° 13 du 26/03/2015.

3. Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, Arrêté du 1/07/2013, BOEN du 25/07/2013.

4. DUBET F., « Recruter des enseignants à bac +5, c'est une erreur », *L'Obs*, 14/06/2014.